IMPOTS DIRECTS LOCAUX STABLES POUR 2023

Le conseil municipal, s'est réuni le jeudi 13 avril 2023 à 20h00 sous la présidence d'André FERRAND, Maire.

Budgets primitifs 2023 : Budgets Communal – Assainissement – Energies – Zone de Barbesieux.
Les budgets primitifs 2023 ont été votés à l'unanimité des membres présents.

Les impôts directs locaux restent identiques.
Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 33,28 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 82,67 %
- taxe d'habitation (TH) - seulement les habitations concernées restent inchangées, soit : 6,72 %

Subventions aux associations communales sont votées.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a voté la répartition des subventions pour les associations communales.

Changement de la porte à la garderie de l'école publique du Petit Prince.
Le remplacement de cette porte est à prévoir. La Menuiserie POINARD est retenue pour la fourniture et la pose : 4 186,00 € HT soit 5 023,20 € TTC.

Participation de la commune pour l'achat des fournitures scolaires 2023/2024 – Ecole Publique du Petit Prince.
Il est arrêté le montant de 37€ par élèves pour l'année scolaire 2023/2024 pour l'acquisition des fournitures, manuels scolaires, petits équipements.

Participation dans le cadre du contrat d'association pour l'école Privée St Roch.
Vu le contrat d'association conclu le 8 décembre 1989 entre l'Etat et l'Ecole privée mixte de St Alban d'Ay, et plus précisément l'article 12 ; il est rappelé que concernant les classes élémentaires et maternelles, la commune, siège de l'établissement, est tenue d'assumer, dans les mêmes conditions que pour les classes élémentaires et maternelles publiques, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat.
36 élèves sont inscrits au 1er janvier 2023, soit 20 enfants en maternelle et 16 enfants en primaire.
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide du montant à verser à l'OGEC pour l'année 2023.

Equipement des luminaires du centre bourg en lampe « LED ».
Après discussion il s'avère que ce programme d'investissement ne permet pas d'obtenir un résultat financier positif étant donné qu'il faudrait plus de 20 ans pour l'amortir par rapport à l'économie de l'électricité. Le conseil municipal décide alors d'abandonner ce projet.

Travaux voiries 2023.
Il est décidé différents travaux :
Départ route de Sècheras, Carrefour Cros Rouby, Chemin de Champ Long, Carrefour au niveau du 885 rue de la Fontaine, Route de chardon, Route des Prés sous chavannes, Route du Boirayon, reprise des rives à Romanieux (de l'entrée du hameau de Romanieux à la croix de Romanieux).

Syndicat Cance Doux.
M. Denis TALANCIEUX présente la proposition de modification des statuts du Syndicat Mixte Cance-Doux qui sont validés à l'unanimité.

Contrat de prêt à usage ou commodat.
Le conseil décide de confirmer et d'officialiser le contrat de prêt à usage ou commodat concernant une parcelle d'environ 15 325 m² située les Flachers dont la commune est propriétaire.

Divers.
- Mme Marie-Hélène PALISSE fait le bilan du centre de loisirs de Jaloine qui fait ressortir un bilan positif.

- Mme Nicole DELOCHE présente le bilan du secteur Jeunes et qui rappelle que lors d'une précédente réunion le conseil municipal avait décidé de ne pas renouveler la convention pour les années à venir.
- Mme Nicole DELOCHE fait un résumé du procès-verbal du conseil d'école qui s'est tenu le jeudi 16 mars 2023 auquel Mme Annie SOTON était également présente.
- Mme Nicole DELOCHE explique que l'APEL récolte les piles usagées dans le cadre du Téléthon 2023. Pour cette raison, l'association sollicite la commune pour installer une boîte au secrétariat de Mairie qui sera gérer par l'association.
- Mme Nicole DELOCHE fait le compte rendu avec visionnage de l'intervention de Willy HEIM, un Ardéchois champion français de Breakdance, lundi 3 avril 2023, auprès des enfants des 2 écoles dans le cadre de la semaine olympique et paralympique.
- M. le Maire informe les conseillers que M. Thierry SOTON du service technique est en arrêt maladie à compter du 07 avril 2023. Un recrutement pour le remplacer est en cours.
- M. le Maire rappelle la délibération du 28 février 2023 relative à l'installation service postal à l'épicerie bar « TESS BAR » à St Alban d'Ay. M. le Maire donne lecture du courrier du 6 avril 2023 de « La poste » qui confirme l'acceptation du commerce susnommé à accomplir cette mission. Le Relai Poste Commerçant pourra ouvrir au public le 6 juin 2023. « La Poste » se chargera de la communication de cette information.

Tour de tables.

- M. Denis TALANCIEUX fait part de l'aménagement de la butte au quartier font bénite. Il donne une explication détaillée des travaux qui vont être réalisés.
- Mme Marie-Hélène PALISSE demande à M. le Maire sur la date de l'installation de la vidéoprotection. M. le Maire attend le retour des arrêtés attributifs de subvention de la part de l'Etat, avant de démarrer le projet.
- M. Guy LAFFONT interroge M. le Maire sur la date de démolition du cabanon situé à l'entrée des Chavannes. M. le Maire répond qu'à ce jour aucune date n'est arrêtée pour ce projet.
- Mme Françoise REY fait un compte rendu de la réunion qui a eu lieu au centre de soins de Satillieu.
- M Patrick TROUILLER fait part de remarques entendues sur le montant de la caution de la salle polyvalente. M. le Maire répond que compte tenu de l'investissement et de la qualité de la conception, le montant de la caution est justifié.
- M. TROUILLER interroge M. le Maire sur l'avancée de l'affaire concernant le chemin des Ravaux. M. le Maire l'informe qu'il s'est rendu sur place avec le consentement des propriétaires le 16 mars 2023, pour dresser un procès-verbal sur les travaux en cours.
- Mme Morgane MARCOUX fait part de la dangerosité d'une sortie de route au croisement du hameau des Chaux et du chemin du Grandbeau.